

Objet : attestation de non-prise en compte dans le cursus universitaire pour le CROUS – service Culture-Actions [<https://www.culture-crous.paris/culture-actions-2>]

Paris, le 3 octobre 2024

Madame, Monsieur,

En tant que Co-responsable pédagogique du **double cursus « Histoire de l'art – Droit »** (Sorbonne Université, Faculté des Lettres ⇔ Panthéon-Assas Université), incluant la double Licence du même nom, j'atteste par la présente lettre que l'exposition pensée et élaborée par nos étudiants (titre de travail = « ***Un grain de folie*** » | thématique retenue = la santé mentale des étudiants) et prévue dans le courant de l'année universitaire 2024-2025, idéalement au milieu du mois de mars, ne s'intègre pas dans leur cursus obligatoire de double Licence mais relève de leur initiative propre et s'inscrit pleinement dans le cadre de leurs activités associatives (association DADA → <https://dadassorbonne.wixsite.com/doublecursusdroithda>).

Pour faire valoir et servir ce que de droit.

Bien cordialement,



D<sup>r</sup> Sabine BERGER

Maître de conférences en Histoire de l'art médiéval

Co-responsable pédagogique du double cursus « Histoire de l'art – Droit » (L et M1)

Sorbonne Université, Faculté des Lettres, UFR d'Art et Archéologie

Institut d'Art et Archéologie, 3 rue Michelet, F-75006 Paris – 2<sup>e</sup> ét., bureau Moyen Âge

[Sabine.Berger@paris-sorbonne.fr](mailto:Sabine.Berger@paris-sorbonne.fr) / <https://twitter.com/Sabine75006>